Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PÉNURIE DES PLACES D'APPRENTISSAGE DANS LE CANTON

Le Conseil d'Etat étudie sept mesures urgentes

Le problème de la pénurie des places d'apprentissage dans notre canton a été soulevé par l'interpellation urgente du député radical Alain Gilliéron. Le Conseil d'Etat vaudois entend " étudier activement " sept actions immédiates, des mesures qui pourraient être prises pour août 1998 et les années à venir. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle qu'un subventionnement exceptionnel de soixante millions a été attribué par la Confédération pour la formation professionnelle, dans le cadre de l'arrêté fédéral urgent. Une partie de cette somme a permis au canton de Vaud de mettre en place divers projets avec des résultats positifs.

Les sept mesures étudiées par le Conseil d'Etat sont les suivantes :

1) l'Etat favoriserait l'engagement d'apprentis supplémentaires, dans la perspective de montrer le même effort de formation qu'il demande au privé.

2) le Service de la formation professionnelle du DFJ s'assurerait la collaboration d'une personne chargée de démarcher auprès des entreprises pour les inciter à engager des apprentis.

3) le Conseil d'Etat déciderait de supprimer les frais occasionnés par l'organisation des examens de fin d'apprentissage, jusqu'ici partiellement à la charge des employeurs.

4) le Conseil d'Etat accorderait des dérogations au règlement d'apprentissage lorsque celui-ci exige, pour la formation, un collaborateur à plein temps porteur de la maîtrise fédérale.

5) le Conseil d'Etat solliciterait la Députation vaudoise pour une intervention aux Chambres fédérales allant dans le sens de l'assouplissement du règlement cité ci-dessus.

6) Dans le but de créer un fonds en faveur de la formation, le Conseil d'Etat mandaterait le DFJ et le DEC pour s'approcher des associations professionnelles et des syndicats.

7) Un appel aux Jeunes chambres économiques vaudoises, ainsi qu'à la Fédération patronale vaudoise serait lancé, afin de les inciter à engager des apprentis.

D'autres actions à court terme sont envisagées, comme la promotion des métiers techniques pour les filles. Une cheffe de projet romand a été désignée pour un an dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage. Sur les soixante millions attribués par l'arrêté urgent de la Confédération pour la formation professionnelle, près de quatre millions vont au canton de Vaud pour différents projets qui ont déjà montré des résultats positifs.

La mise en réseau d'entreprises qui par leur structure ou la formation de leurs responsables ne peuvent former entièrement un apprenti devrait également améliorer la situation. Ce pool est mis au point actuellement par le Service de la formation professionnelle du DFJ.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 juin 1998

M. Fabien Loi Zedda, secrétaire général du DFJ, 021/316 30 04